

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 29

Séance du 26 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine **DESPREZ**, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Claudie PILLET, Monsieur Gérard FABRE, Madame Nadine GIRARD, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Madame Françoise VINCENT, Monsieur Philippe LACAN, Madame Claudette ROUCHER, Monsieur Younes BIAR, Madame Florence GOUET, Madame Véronique DUVAL.

Secrétaire de séance :
Madame Claudie PILLET

Étaient absents et représentés :

Monsieur Daniel TARDET qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER,
Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Madame Stéphanie GIRAudeau qui a donné pouvoir à Madame Florence GOUET,
Madame Chrystèle BOURGEOIS-AUGER qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR,
Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ,
Monsieur Cyril GUILLET qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE,
Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAUN.

Étaient également présents :

Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2018 - Affichage en Mairie le : 20 septembre 2018

Présentation du nouveau commandant de gendarmerie, Monsieur Martial GRANDIDIER.

Présentation de l'association ALTEA CABESTAN et de ses missions dans le cadre du dispositif CADA.

2018.01.18 - DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, complétée par les délibérations du 3 mai 2017 et 26 juillet 2017, prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° DM n° 2018-83 à DM n° 2018- 100 et n° 2018-115, sont consultables en Mairie et ont été envoyées par mail avec la convocation au présent conseil.

Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

1.1.19 Marché à procédure adaptée

DM n° 2018-93 : signature d'un marché de prestation intellectuelle pour l'étude prospective urbaine portant sur la dépollution et l'aménagement du site Poyaud, avec le groupement conjoint Sophie Blanchet + SARL A2I INFRA + SAS Artelia Eau et pour un montant de 53 910 € TTC,

1.1.25 Avenants

DM n° 2018-83 : signature de l'avenant n° 2 au marché pour les travaux d'aménagement des abords du château de Surgères passé avec EIFFAGE. Le montant de l'avenant en plus-value est de 5 915 € HT correspondant aux travaux suivants :

- Travaux de marquage des stationnements en clous inox pour un montant de 2 565 € HT,
- Travaux de marquage de flèches directionnelles et de logo PMR en clous inox pour un montant de 1 800 € HT,
- Travaux de fourniture et pose d'enrochement pour un montant de 550 € HT,
- Plus-value sur la mise en œuvre manuelle de la grave ciment sur l'allée piétonne pour un montant de 1 000 € HT.

DM n° 2018-97 : signature de l'avenant n° 1 au marché de transport scolaire avec la société KEOLIS, pour la suppression du transport scolaire le mercredi, à compter de la rentrée 2018/2019. L'avenant n° 1 a pour conséquence financière une moins-value de 4 473.04 € HT, portant le montant annuel du marché à 18 549,96 € HT.

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2018-89 : signature de l'avenant 1 au contrat passé avec M. Bernard MARTIN, représentant de l'« ORCHESTRE ATTRACTIF PETER ALAN JAZZ-BAND » pour assurer le montage, démontage, transport de la sonorisation et de l'éclairage du bal populaire du 14 juillet 2018, pour un montant de 365 €, portant le montant du contrat à 1 565 € net.

DM n° 2018-115 : signature d'un contrat pour les travaux de réfection des revêtements de sol dans les bureaux des Ressources Humaines de la Mairie de Surgères avec la société FBSOLS pour un montant de 3 619.92 € net.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2018-92 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
09/07/2018	Me BOIZUMAULT SURGÈRES	Monsieur et Madame Jean- Pierre CLOVIOLA BOURG	Rue Albert Camus	AN n° 250 pour 1 a 15 ca
11/07/2018	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur Rudy VUILLERMOZ SURGÈRES	16 rue Raimond Péraud	AN n° 47 pour 98 ca
17/07/2018	Me SIONNEAU AIGREFEUILLE D'AUNIS	Consorts SIMON DARDILLY	2 rue des Huguenots	AE n° 395 pour 98 ca
20/07/2018	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Didier CHAGNEAU LA ROCHELLE	6 rue Denfert Rochereau	AC n° 130 pour 3 a 95 ca
25/07/2018	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur Fabrice VAILLANT	23 rue Marguerite	AE n° 580 pour 2 a 97 ca

		SURGERES	
--	--	----------	--

DM n° 2018-98 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
30/07/2018	Me AUDIBERT CHATELAILLON	SCI LFBAA ST GERMAIN DE MARENCENNES	4 rue Jules Ferry	AB n° 740 pour 2 a 38 ca
06/08/2018	Me NYZAM ROCHEFORT	Consorts GRANET NIEUL SUR MER	20 rue André Cholet	AH n° 148 pour 3 a 62 ca
06/08/2018	Me ROME SURGERES	Madame Marie-Claude CATEAU SURGERES	1 rue Basse	AE n° 453 et 454 pour 2 a 86 ca
14/08/2018	Me CHICHERY LA ROCHELLE	SCI HUGO SURGERES	6 place de l'Europe	AB n° 327 pour 1 a 24 ca
20/08/2018	Me LEBOSSE	Monsieur et Madame Alain VILLENEAU SURGERES	5 rue des Huguenots	AE n° 1056 pour 10 a 22 ca
21/08/2018	Me CORBELLE LA ROCHELLE	Monsieur Stéphane GATEPAILLE et Maïté BERTHELOT SURGERES	16 rue du pavillon	AH n° 438 pour 6 a 74 ca

DM n° 2018-99 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
24/08/2018	Me ROME SURGERES	Consorts HERVAUD PESSINES	12 rue Denfert Rochereau	AC n° 178 pour 4 a 21 ca
27/08/2018	Me ROME SURGERES	SCI EUSKADI SAINT MARD	5 rue Julia et Maurice Marcou	AH n° 356 et n° 415 pour 2 a 63 ca
27/08/2018	Me ROME SURGERES	SCI EUSKADI SAINT MARD	5 rue Julia et Maurice Marcou	AH n° 357 et n° 359 pour 3 a 47 ca
31/08/2018	Me ROME SURGERES	CONSORTS HERAUD- GRANDILLON ST JEAN D'ANGLE	7 rue de la Gères	AC n° 554 et n° 545 pour 3 a 41 ca

3. Domaines et patrimoine

3.3 Locations

3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2018-90 : signature d'une convention de mise à disposition d'un local au 34 rue Ronsard (Maison Bossuet) à l'association « 3C Théâtre » à titre gracieux avec obligation pour le locataire d'entretenir le terrain.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2018-85 : signature d'une convention portant sur le soutien financier des actions dans le cadre du Projet Educatif Local pour les accueils périscolaires déclarés pour l'année 2018 avec la Communauté de Communes Aunis Sud pour l'octroi d'une subvention s'élevant à 32 378 €.

DM n° 2018-87 : signature d'un contrat avec le poète Alain BOUDET pour 5 rencontres de poésie les 22 et 23 novembre 2018 à Surgères pour un montant de 602,91 €.

8.6.1 Emploi – formation professionnelle

DM n° 2018-91 : formation autorisation conduite d'engins de chantier R 372m avec la CIPECMA pour un montant de 801 €.

DM n° 2018-95 : signature d'une convention de formation aux logiciels de gestion du personnel et de gestion financière et comptable avec la société JVS-MAIRISTEM pour la formation des agents aux logiciels de gestion du personnel et de gestion financière et comptable.

Montant des formations du mois de :

- Octobre : 4.500 € TTC pour 5 jours de formation (30 heures),
- Novembre : soit 4.050 € TTC pour 4,5 jours de formation (27 heures),
- Décembre : soit 4.050 € TTC pour 4,5 jours de formation (27 heures),
- Février : soit 4.500 € TTC pour 5 jours de formation (30 heures),
- Mars : soit 900 € TTC pour 1 journée de formation (6 heures).

9. Autres domaines de compétences des communes

9.1.1 Autres domaines

DM n° 2018-84 : signature d'une convention relative à l'utilisation des locaux de l'ENILIA ENSMIC de Surgères par l'association « Académie des Cuivres et Percussions » du 19 au 29 juillet 2018. Cette mise à disposition a donné lieu à une contribution financière de 8,20 € par personne et par jour, versée à l'établissement par l'association.

DM n° 2018-86 : signature d'une convention relative à l'utilisation des locaux de l'ENILIA ENSMIC de Surgères par la Citée des Formations Professionnelles (CIFOP) d'Angoulême du 27 au 30 aout 2018. Cette mise à disposition a donné lieu à une contribution financière de 8,20 € par personne et par jour. L'utilisation des salles de cours sera facturée 60 € la demi-journée ou 80 € la journée.

DM n° 2018-88 : signature d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une scène mobile par la CdC Aunis Sud pour le bal populaire du 14 juillet 2019.

DM n° 2018-94 : acceptation de l'indemnisation proposée par la SMACL pour un montant de 4 529.02 €, déduction faite de la franchise de 400 € pour réparer le véhicule Renault immatriculé BG-310-QR, suite au vandalisme perpétré au sein du Centre Technique Municipal le 30 mai dernier.

DM n° 2018-96 : acceptation de l'indemnisation de 16 714,70 € par la société NEERIA RECOURS suite au recours exercé dans le cadre de l'accident de vie privée d'un agent.

DM n° 2018-100 : acceptation de l'indemnisation proposée par GROUPAMA de 7 140 € pour la dégradation feux tricolores route de Niort.

2018.01.19 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2018 : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.01.20 – 4^{ème} SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA CHARENTE – MARITIME 2018-2024 – AVIS : délibération adoptée à l'unanimité.

Les élus ont donné un avis favorable sous réserve des dispositions suivantes :

- Retirer le territoire de la CdC Aunis Sud de la liste des territoires concernés par les aires de grands passages,
- Rappeler que la construction d'une aire de petits passages et de terrains familiaux est une recommandation et non une obligation.

2018.01.21 – CDC AUNIS SUD – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT POUR LES COMPETENCES TRANSFEREES « GESTION DES EAUX, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » (GEMAPI) ET « AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES TERRAINS FAMILIAUX » : délibération adoptée à l'unanimité.

Les compétences « gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations » et « aménagement et gestion des terrains familiaux » ont été transférées à la Communauté de Communes Aunis Sud au 1^{er} janvier 2018. Pour lui permettre d'assurer ces nouvelles compétences, les charges correspondantes doivent lui être transférées. Ces charges s'élèvent à - 23 300,85 € pour la compétence GEMAPI et à 7 156,71 € pour les terrains familiaux.

2018.02.14 – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2017 : MODALITES DE REPARTITION DU VERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD ET LA VILLE DE SURGERES : délibération adoptée à l'unanimité.

Le FPIC est un fonds attribué à la CdC Aunis Sud et réparti, par elle, entre les différentes communes membres. Considérant le choix de la CdC Aunis Sud de privilégier la répartition dérogatoire libre à la répartition de droit commun, le Conseil Municipal a validé les modalités de répartition du FPIC dont le montant s'élèvera, pour la Commune, à 110 605.89 € (montant identique à celui de 2015).

2018.02.15 – LOCATION SALLE GAMBETTA – FIXATION DU TARIF PUBLIC 2018 / 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil ont décidé de maintenir les tarifs de location de la salle Gambetta pour la période du 01 septembre 2018 au 31 aout 2019 à savoir :

- La gratuité pour les associations sportives ayant leur siège social à Surgères,
- 10,20 € / heure pour les associations extérieures.

2018.03.22 - DÉSIGNATION DES PERSONNES PROPOSÉES POUR SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS ET À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – MODIFICATIF : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission Communale des Impôts Directs et de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Or, Monsieur Raymond JOURDAIN, actuellement membre titulaire de la Commission Communale des Impôts Directs, ne souhaite plus en faire partie.

Le Conseil Municipal a donc décidé de le remplacer par Monsieur Alain VIACROZE, actuellement suppléant de Monsieur Guy BEUGNON, lui-même remplacé par Madame Mireille HUBERT.

Liste des membres de cette commission :

Titulaires :

- Madame le Maire ou son représentant : Monsieur Jean Yves ROUSSEAU, Mairie square du Château BP 59 17700 Surgères
- Monsieur Philippe GUILLOTEAU 27 rue de Chervettes 17700 Surgères
- Monsieur Guy BEUGNON 5 rue Bois Boucard 17700 Surgères
- Monsieur Alain BRAUDEAU 3 Impasse des Mottes 17700 Surgères

- Monsieur Jean Pierre DEBOURNEUF 3 route de Rochefort 17700 Surgères
- Monsieur Jean-Marie MESNARD 8 avenue du Général de Gaulle 17700 Surgères
- Monsieur Philippe JOYET 46 rue Raimond Péraud 17700 Surgères
- Monsieur Raymond GABET 10, Avenue de la Gare 17700 Surgères
- Monsieur Alain VIACROZE 16, Rue Pablo Neruda 17700 Surgères

Suppléants :

- Monsieur Thierry GALLAIS, 6 Impasse des Ormeaux, Les Petites Chaumes 17700 SURGERES
- Madame Mireille HUBERT, 6 Rue André Chollet 17700 Surgères
- Monsieur Gérard FABRE, 36 rue Denfert Rochereau 17700 SURGERES
- Monsieur Younes BIAR, Lieudit « Bel Air » 17700 SURGERES
- Madame Sylvie PLAIRE, 10 rue du Faubourg St Gilles 17700 SURGERES
- Monsieur Sylvain RANCIEN, 8 rue Aimé Césaire – Bâtiment B - Appartement 204 17700 SURGERES
- Monsieur Yves GRIFFON, 20 bis, Rue Martin Luther King 17700 SURGERES
- Monsieur Philippe DURIVault, 316 r Logis de Boisseuil 17700 SAINT MARD

2018.03.23 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT PREVU LE 1 JANVIER 2020 AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION – REFUS PAR LA VILLE DE LA PRISE DE COMPETENCE PAR LA CDC AUNIS SUD : délibération adoptée à l'unanimité.

A partir du 1er janvier 2020, les compétences « eau » et « assainissement » seront exercées à titre obligatoire par les Communautés de communes et d'agglomération. Toutefois, les communes peuvent s'opposer au transfert automatique de cette compétence s'il est recensé au moins 25% des communes de la Communauté de Communes représentant au moins 20% de la population. Pour des raisons budgétaires et de maîtrise de l'assainissement collectif, le Conseil Municipal refuse de transférer la compétence « assainissement » à la CdC Aunis Sud.

2018.03.24 – DETACHEMENT D'UN TERRAIN ISSU DE L'ESPACE PUBLIC EN BOUT DE L'IMPASSE DES ECUREUILS EN VUE DE SON ALIENATION EN TANT QUE TERRAIN A BATIR – MISE EN ENQUETE PUBLIQUE : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil ont décidé de vendre l'espace vert situé au bout de l'impasse des Ecureuils. Il est donc nécessaire de procéder à une enquête publique afin que ce terrain soit détaché du domaine public de la commune.

2018.03.25 – DENOMINATION DE LA CONTRE ALLEE A USAGE DE PARKING RUE HELENE DE FONSEQUE : délibération adoptée à l'unanimité.

A l'occasion des 30 ans du jumelage avec la ville de Wipperfürth, les élus ont décidé de dénommer « Allée Wipperfürth » la contre allée située rue Hélène de Fonsèque, qui accueille chaque année les bus allemands.

2018.03.26 - ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE POUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE TERRAINS A USAGE DE VOIE PIETONNE, CADASTRES AB 624 ET AB 626, SITUES AU DROIT DU 11, RUE BERSOT : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.04.04 - AVENANT N°2 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, EAU CHAUDE SANITAIRE ET VENTILATION : délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre des travaux obligatoires, la chaufferie de la Maison Bossuet ne sera pas raccordée au gaz naturel compte tenu du coût important demandé par le concessionnaire du réseau. L'avenant n°2 prévoit donc de remplacer la chaudière Fioul Domestique (FOD) actuelle par une nouvelle chaudière à haut rendement fonctionnant au FOD. Le montant de l'avenant proposé s'élève à 839,86 € HT par an, soit 6.092,98 € HT sur la durée du marché, ce qui porte le montant du marché à 381.485,11 € HT.

2018.05.08 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES AGENTS DE LA FILIERE CULTURELLE : délibération adoptée à l'unanimité.

L'arrêté du 14 mai 2018 publié au Journal Officiel du 26 mai 2018 permet le versement du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois de la filière culturelle :

- Conservateurs territoriaux de bibliothèque,
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- Bibliothécaires territoriaux,
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

2018.05.09 – MISE EN PLACE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

Depuis le 1er avril 2018, les collectivités territoriales et établissements publics de Charente-Maritime peuvent confier au Centre De Gestion (CDG) une nouvelle mission : la médiation préalable obligatoire (MPO).

La médiation, dans ce cadre, est un préalable obligatoire au recours contentieux, un agent ne pouvant saisir directement le Tribunal administratif sans avoir préalablement saisi le médiateur.

La MPO a pour objectif de permettre aux employeurs et aux agents de parvenir, dans le cadre de certains litiges, à une solution amiable favorisant un traitement plus rapide et moins onéreux des contentieux.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h43.

Surgères, le 1er octobre 2018

Le Maire,



Catherine DESPREZ.

